

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 80 (1982)

Heft: 3

Rubrik: Berichte = Rapports

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berichte Rapports

Assemblée annuelle de la Conférence des services chargés des améliorations foncières des 11–12 juin 1981 à Genève

Chaque année la Conférence siège dans un canton différent selon un tournoi plus ou moins établi.

Après liquidation des problèmes administratifs usuels, elle visite les divers travaux d'améliorations foncières exécutés ou en cours d'exécution dans le canton.

Cette année pour sortir des chemins battus, la Conférence accepta l'invitation du Canton et République de Genève pour se pencher plus spécialement sur le problème de l'aménagement du territoire, soit en particulier sur les dispositions prises ou envisagées pour le maintien d'une agriculture prospère contre l'envahissement d'une ville internationale.

Des divers documents mis à disposition et des visites pratiques, nous nous permettons d'en extraire les éléments suivants:

Le canton de Genève a eu le privilège de bénéficier, depuis fort longtemps, d'une réelle tradition en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Peut-être faut-il en trouver la raison dans l'exiguïté de ce territoire qui a été sans cesse convoité par les différentes activités humaines.

En effet, Genève, marquée par l'histoire, a dû à plusieurs époques faire face à des accroissements brutaux de population. Ce n'est donc pas le fait du hasard si, voici bientôt cinquante ans, bien avant la prise de conscience générale de la nécessité d'un aménagement général de l'espace vital – dont la loi du 22 juin 1979 est la quintessence – les autorités jetèrent les premières bases d'une réglementation visant à ordonner une utilisation économique de son territoire.

Le sol est un bien inextensible. Dès lors, un aménagement ordonné s'imposait pour faire face aux besoins croissants d'une société avec un niveau de vie élevé et d'un développement démographique très rapide.

C'est ainsi que la loi cantonale sur les constructions et installations diverses de 1951, refondue dans une expression moderne en 1961, régit strictement et scrupuleusement toute construction dans le canton. Celui-ci est donc divisé en zones dont les périmètres respectifs sont fixés par des plans annexés à la loi.

Le plan général prescrit 5 zones dont le caractère juridique est défini spécifiquement. Sur les 28400 ha que compte le canton, plus de 47,5%, soit 13500 ha env., sont classés en zone agricole appelée (5e zone B), les autres étant consacrées à l'habitat.

Pour avoir quelque chance d'être valable à moyen et plus long terme, toute planification

locale doit étendre son champ d'investigation au-delà des limites communales et prendre en considération, dans le contexte plus général du canton et du pays, l'ensemble d'un secteur ou d'une région qui, pour des raisons diverses, forme une entité à coordonner.

Particularité genevoise, les études dites alvéolaires, ont ainsi été entreprises, dès le milieu des années 1960, par secteurs englobant le territoire de plusieurs communes et se situent de ce fait à mi-chemin entre l'aménagement local et régional. Menées entre les services de l'administration et les communes, elles constituent la clef de voûte d'une collaboration intercommunale et, par conséquent, d'une planification cantonale réaliste et efficace, permettant aux communes de préserver leur identité.

Les participants à ces journées ont eu le privilège de visiter la région du Mandement, objet d'une étude alvéolaire; les objectifs suivants ont été retenus comme principes d'aménagements et reflètent les préoccupations des responsables de l'aménagement du territoire genevois:

1. Sauvegarde de la zone agricole, particulièrement du vignoble.
2. Conservation et mise en valeur des paysages caractéristiques.
3. Affirmation de la physionomie locale.
4. Croissance harmonieuse et contrôlée du nombre d'habitants. De plus, cette croissance étant surtout le résultat de migrations, recherche de l'intégration à la vie communale des nouveaux arrivants.
5. Maintien de l'équilibre entre la population active et les possibilités de travail.
6. Achèvement des équipements publics, par le biais, si possible, d'une collaboration intercommunale.
7. Développement des infrastructures de déplacement, en tant que contribution à l'équipement du canton, et intégration économique de cette activité à la vie régionale.
8. Achèvement des infrastructures techniques.
9. Modification du réseau routier, afin d'éviter les nuisances.

Dans la mesure où le maintien d'une agriculture saine et viable, la protection de la nature et la sauvegarde de la beauté du paysage sont élevés, sur le plan national, au niveau d'axiomes, c'est bien dans le domaine des *améliorations foncières* que réside probablement, par le truchement d'un encouragement actif des remaniements parcellaires et des remembrements fonciers, la clef la plus forte et la plus valable du succès d'un aménagement conforme à ces objectifs.

Le remaniement et le remembrement fonciers sont les armes les plus efficaces pour assurer les bases indispensables à tout effort de rationalisation de la production et, par conséquent, au maintien d'une agriculture, et pour combattre le grignotage des terres qui ne peut mener qu'à la destruction des surfaces de production cohérentes.

Le canton de Genève a subi une forte poussée démographique; sa population a passé de 205 000 habitants en 1948 à 342 000 en 1980. Le Mandement comprend trois communes, Dardagny, Russin et Satigny. L'agri-

culture et surtout la vigne sont à la base du caractère unitaire de son paysage.

Satigny est la plus grande commune viticole de Suisse avec ses 860 ha de vignoble appartenant à 260 propriétaires.

Les caves du Mandement, que les participants ont eu le privilège de visiter, peuvent recevoir 0,8 à 1,2 mio de kg par jour et la capacité d'encavage est de 12 mio de litres.

Le programme de visite du deuxième jour comprenait le remaniement parcellaire de Soral, l'exploitation des gravières et leur remise en état et l'étude de bassin de la Seymaz. Ces trois problèmes font l'objet d'articles spéciaux.

Nous remercions MM. Sautier et Vauthier qui ont accepté de faire un compte-rendu de ces visites.

Nous adressons un merci particulier au Canton et République de Genève pour son accueil et l'organisation de notre assemblée. Service des améliorations foncières du Canton du Valais: *M. Besse*

L'entreprise de remaniement parcellaire de Soral–Laconnex–Avusy

L'origine de cette entreprise se situe dans la correction, réalisée en 1941, du ruisseau de l'Eaumorte, sur le territoire de la commune de Saconnex. Le cours d'eau corrigé coupait en effet de nombreuses parcelles en deux parties, situées de part et d'autre du canal; pour régulariser une situation juridique boiteuse, il fut proposé de créer un syndicat d'améliorations foncières englobant les terrains jouxtant l'Eaumorte.

Très vite, des demandes d'extension du périmètre provisoire furent formulées, vu la forte interpénétration des propriétés d'exploitants de Laconnex, Soral et du hameau de Sézegnin, appartenant à la commune d'Avusy.

La dernière extension décidée a entraîné une difficulté, à savoir qu'un certain nombre de parcelles avaient été achetées ou grevées d'un droit d'exploitation par un exploitant de gravier. Cet entrepreneur était naturellement opposé à un délogement de la zone d'exploitation favorable au gravier, il manifestait au contraire son vif intérêt à un groupement de tous ses terrains dans celle-ci.

Un secteur «gravières» fut donc décidé, dans lequel l'exploitant de gravier reçut d'emblée l'assurance d'un groupement maximum. En contrepartie, il s'engageait à indemniser les exploitants agricoles consentant à sortir de ce secteur, et à verser une somme forfaitaire au futur syndicat.

Les résultats principaux obtenus par le syndicat sont les suivants:

- groupement des parcelles agricoles
- abaissement d'environ 1 m du niveau de l'Eaumorte par une nouvelle correction
- mise sous tuyaux du cours supérieur de l'Eaumorte
- récolte des eaux de surface inondant les terrains
- réalisation de chemins agricoles (en terre battue ou «chaintres») correspondant aux besoins d'une agriculture moderne

- arrachage d'un certain nombre de haies et futaies
- suppression d'un nombre élevé de mor-giers (tas de pierres)

Début des formalités de constitution du syndicat: 1965

Prise de possession du nouvel état: sep-tembre 1970

Achèvement des travaux collectifs: été 1972
Mensuration cadastrale entreprise dès l'achèvement de l'abornement; achevée et vérifiée à ce jour.

Statistiques:	A.E.	N.E.
Surface de l'entreprise	ha 295	295
nombre de propriétaires	154	154
nombre d'exploitations	33	33
nombre de parcelles (sans les chemins)	606	175
surface moyenne des parcelles	ha 0,48	1,66
nombre moyen de parcelles par propr.	3,9	1,13
majorités acceptantes	87%	
Surface du vignoble (commune de Soral)	env. 31 ha	
Surface de la zone 'gravières'	env. 60 ha	

A ce propos, il est intéressant de remarquer que, par commune, les statistiques agricoles fournissent les chiffres suivants (voir tabl. 1):

Devis des travaux (1966) Fr. 900 000.-
Coût final des travaux (1973) Fr. 2 091 000.-
dont:

correction de l'Eaumorte Fr. 1 241 000.-
collecteurs, drainages
et divers Fr. 600 000.-
chemins Fr. 250 000.-

participations:
Confédération Fr. 629 000.-
Canton de Genève Fr. 736 000.-
Commune de Laconnex Fr. 421 000.-
Commune de Soral Fr. 140 000.-
Propriétaires Fr. 165 000.-
(contribution moyenne des propriétaires:
Fr. 350.-/ha de terrain remanié)

Il faut remarquer que le coût de la correction de l'Eaumorte a été pris en charge par les pouvoirs publics uniquement.

Les travaux réalisés se sont concentrés essentiellement sur la zone agricole: il est prévu d'exécuter une nouvelle étape dans le vignoble de la Commune de Soral, pour tenir compte des modifications du mode de culture: en effet, l'emploi sans cesse accru de tracteurs enjambeurs conduit à des risques d'érosion accrus, vu la grande longueur des parcelles, de l'ordre de 300 m'. La création d'un chemin intermédiaire s'impose donc.

Service cantonal des améliorations
foncières du Canton de Vaud: Ph. Vauthier

Le problème des gravières et exploitations assimilées dans le Canton de Genève

De l'excellent rapport établi par le Service cantonal genevois de géologie, nous extrayons les renseignements suivants:

Généralités

Depuis plus de 2000 ans, les granulats naturels ainsi que les argiles à brique ont été utilisés. Jusque vers 1950 ces exploitations étaient d'étendue modeste et ne provoquaient pas d'atteinte majeure à l'environnement et aux terrains agricoles. Cet état de fait est maintenant profondément modifié. En effet, le volume construit durant les 30 dernières années dépasse celui de la période romaine à 1940. Dans le canton, l'évolution est la suivante:

Date	Surface des exploitations	% de la zone agricole	Installations de dragage des cours d'eau
1940	15 hectares	0,15%	8 unités
1960	125 hectares	1,6%	3 unités
1980	139 hectares	1,7%	1 unité

De 1960 à 1975, 151 hectares d'anciennes gravières ont été remblayés. Ils ont été restitués à l'agriculture ou utilisés à d'autres fins: zones d'urbanisation, de villas, industrielles. L'impact sur la zone agricole demeure important car les gisements exploitables sont concentrés sur le sud et l'ouest du canton. Nos graviers, d'origine glaciaire, sont en effet de répartition très irrégulière.

Difficultés de réintégration de certaines zones d'exploitation à l'agriculture

Ces difficultés sont d'origine économique et technique:

1. Disparité entre les volumes extraits et remblayés

Certaines exploitations restent béantes pendant de longues années, surtout si elles sont éloignées du centre urbain. De 1960 à 1973, le cubage exploité a atteint le double du cubage remblayé. Cette disparité a été provoquée par des raisons d'économie à court terme, avec création de décharges hors gravières proches des zones de construction.

2. Modification des conditions hydrologiques

Le remplacement de l'ancien terrain naturel perméable qui donnait lieu à des zones «séchantes» pour l'agriculture, par des remblais limono-argileux imperméables modifie totalement les possibilités de pénétration

des eaux pluviales dans le sous-sol. Les zones remblayées devraient être drainées pour permettre une remise en culture dans des conditions adéquates.

Etant anciennement séchantes, les zones concernées sont dépourvues de l'infrastructure nécessaire en collecteurs de drainage.

3. Destruction de la terre végétale

Stocké durant des longues années en tas de trop forte hauteur, la terre végétale, décapée avant exploitation, se dégrade. A l'épandage final, il subsiste un matériel limoneux de mauvaise structure, pauvre en matière organique, donnant un rendement agricole médiocre.

Mesures récentes de protection

Depuis 1977, le Département de l'intérieur et de l'agriculture a été chargé de reprendre la surveillance des gravières, auparavant exercée par le Département des travaux publics. Les mesures suivantes sont prises pour réduire les atteintes à l'environnement et aux zones agricoles:

1. Exploitations existantes

- Délais de remblayage fixés
- Promotion d'opérations de remblayage dans le cadre de grands chantiers
- Obligation de remblayage des gravières genevoises avec les matériaux provenant de chantier de l'Etat

2. Nouvelles autorisations

- Protection de la terre végétale. (Expertise pédologique préliminaire, méthode de décapage et stockage, interdiction de vente)
- Exploitation par étapes des grandes parcelles, pour réduire la durée de l'emprise
- Obligation de restituer à l'agriculture une surface égale à celle de la nouvelle étape d'exploitation

3. Planification à moyen terme

Le Département a établi un plan directeur des gravières qui sera, sous peu, soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Il a pour but:

- De freiner l'extension anarchique des exploitations
- D'empêcher l'exploitation des gisements de faible épaisseur (forte emprise pour une productivité réduite)
- D'empêcher les atteintes aux zones viticoles, forestières et aux sites protégés
- D'empêcher les atteintes aux nappes d'eau souterraines importantes, utilisées ou utilisables pour la fourniture d'eau potable

Compte tenu de cette volonté de protection, il ne reste à Genève que des réserves pour 10 à 15 ans au maximum. Par la suite, il faudra utiliser des apports accrus de l'extérieur. (Les départements français voisins assurent déjà le tiers de nos fournitures.)

L'avenir à long terme paraît ainsi très aléatoire, le problème de la raréfaction des graviers étant commun à toute la Suisse et aux pays qui nous entourent. La forte augmentation des prix déjà en cours va donc nécessiter une profonde révision des méthodes de constructions actuellement répandues.

Service des améliorations foncières
du Canton de Vaud: Ph. Vauthier

		Laconnex	Soral	moyenne cantonale	suisse
Surface moyenne des exploitations	ha	21,50	19,23	16,43	8,6
Surface moyenne des terres ouvertes par producteur	ha	17	15	11	2
Proportions terres ouvertes/surface agricole		80%	77%	66%	-
Proportions céréales/terres ouvertes		83%	82%	72%	-

Tabl. 1